

**CULTURA SOCULTUR SA**  
**17, rue Archimède - 33700 Mérignac**  
**TEL. 05 57 29 07 07**

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS**  
**« Déco pas que de Noël »**

**Article 1 – Organisation :**

La société Cultura Socultur SA, dont le siège social se situe au 17, rue Archimède - 33700 Mérignac, inscrite au registre des sociétés de Bordeaux sous le numéro 519 780 795 00 018 (ci-après « Cultura »), organise 1 jeu concours et met en jeu la production de 3 objets pour Noël 2019. Ce jeu se déroulera du 19 novembre 9h au 23 décembre 2018 23h59.

**Article 2 - Participation :**

Ce jeu est ouvert à tous à l'exclusion des membres du personnel de Cultura. Par contre, le jeu est ouvert aux membres de la famille des collaborateurs de Cultura (excepté les conjoints et enfants vivant au foyer)

**Article 3 – Principe du jeu :**

Pour participer, le participant doit :

1. S'identifier sur le site [culturacreas.fr](http://culturacreas.fr). Les données personnelles qui vous seront demandées sont : Prénom / Nom / Adresse email / Adresse postale / Code Postal et Ville.
2. Proposer et réaliser un détournement de décoration de Noël  
Ce projet doit prendre la forme suivante : Photo principale du projet + photo récapitulative du matériel commentaire.
3. Poster sur le site [culturacreas.fr](http://culturacreas.fr) sa création dans la [rubrique Concours](#) à partir du Lundi 19 Novembre à 9H et au plus tard le Dimanche 23 Décembre 23h59
4. Les projets seront soumis à un vote, système de 'J'aime'. Pour donner un J'aime, il faut être inscrit et connecté sur CulturaCréas.
5. Les 10 projets les plus « likés » seront présentés devant un jury
6. Les créatrices/créateurs des 10 projets sélectionnés recevront une carte cadeau Cultura d'une valeur de 100€ chacune
7. Les 3 projets GAGNANTS désignés par le Jury seront réellement produits et mis en vente dans les enseignes Cultura à partir du 1er Novembre 2019 (date pouvant être décalée).

Il est entendu que les données personnelles (Prénom, nom, adresse mail, adresse postale, code postal et ville) sont destinées à Cultura Socultur, responsable de traitement dans le cadre de l'attribution de votre lot.

Le jeu est annoncé :

- Sur le site cultura.com et culturacreas.fr
- Sur les pages Facebook des magasins Cultura et Cultura Officiel.

### **Composition du jury**

Le jury est composé de :

Sabine Sansey : influenceuse MissEtc.

Julie Dayon : Responsable des communautés chez Cultura

Geoffrey Sanfourche : Social Media Manager chez Cultura

Fiona Cooke : Responsable développement et production chez Cultura

Pascale Smith : Acheteuse Internationale chez Cultura

Philippe Vettese : Responsable du pôle Communication et Réputation chez Cultura

Thomas Vauchel : Directeur Artistique chez STJOHNS

### **Article 4 – Remise du lot :**

1. Le nom des 10 créatrices/créateurs des 10 projets sélectionnés seront communiqués sur Cultura.com et CulturaCreas.fr à partir du lundi 14 janvier. Les gagnants seront également contactés directement par email selon les informations renseignées dans le formulaire d'inscription, dans un délai maximum de 72h à partir du Lundi 14 Janvier.
2. Le jury se réunira entre le Lundi 14 Janvier 2019 et le Mercredi 23 Janvier 2019. L'annonce des 3 gagnants se fera au plus tard le Jeudi 24 Janvier 2019.

Tout gagnant doit autoriser toutes vérifications concernant son identité. Tout participant désigné gagnant certifie que les données personnelles pouvant lui être demandées sont réelles et vraies ; il accepte également de se soumettre à toute vérification de la véracité des coordonnées annoncées (nom, adresse, coordonnées, etc.). Toutes coordonnées ou informations fausses ou erronées ou qui ne permettraient pas de contacter le gagnant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

Le gagnant accepte la diffusion de son identité (prénom + première lettre du nom de famille) sur la liste des gagnants sur cultura.com :

- Du 14 janvier 2019 au 23 Janvier 2019, dans le cadre des 10 projets sélectionnés.
- Du 24 Janvier au 11 Février 2019, dans le cadre des 3 Gagnants sélectionnés par le jury

### **Article 5 – Responsabilité de l'organisateur :**

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique, de problème de connexion internet, de défaillance des lignes de communication.

Toute reproduction du jeu, des images, des logos est interdite.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès de Cultura, à l'adresse suivante : Cultura.com, Service client, -17, rue Archimède - 33700 Mérignac., par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 6 – Application du règlement du jeu :**

Le présent règlement est disponible en magasin sur simple demande et sur cultura.com. Il peut aussi être obtenu en écrivant à : Cultura.com, Service client, -17, rue Archimède - 33700 Mérignac. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, sur la base d'un tarif postal lent en vigueur.

#### **Article 7 – Informatique & Libertés :**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de la société Cultura Socultur SA, dont le siège social se situe au 17, rue Archimède - 33700 Mérignac

Les Participants sont informés que le traitement de ces données personnelles est nécessaire pour la participation au concours.

#### **Article 8 :**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours.